



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

### Séance du 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, Mr HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Étaient excusés** : Mme CHAMALBIDE Corinne

**A été nommé comme secrétaire de séance** : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage : 31 mars 2022

### **DECISION 7 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR LA PERIODE EN DOUBLAGE AVEC L'AGENT TECHNIQUE EN POSTE**

Nomenclature : 4.2

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique temps complet durant la période en doublage avec l'agent technique en poste.

L'emploi serait créé pour la période du 1er juillet 2022 au 31 août 2022.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complètes et  
délibéré,

Le Conseil Municipal

**DÉCIDE** : - la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

**ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour  
extrait certifié conforme

OSSES, le 05 avril 2022

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 27 avril 2022

Et après transmission en sous-préfecture le 27 avril 2022

